

# Département du Morbihan

## Commune de MOLAC

### Lotissement : 10 lots

### Lotissement "Le Clos du Petit Pré"

Permis d'Aménager n°PA 056 135 25 00001 accordé le 26.06.2025

## PLAN DE VENTE PROVISOIRE

Article L115-4 du Code de l'Urbanisme:

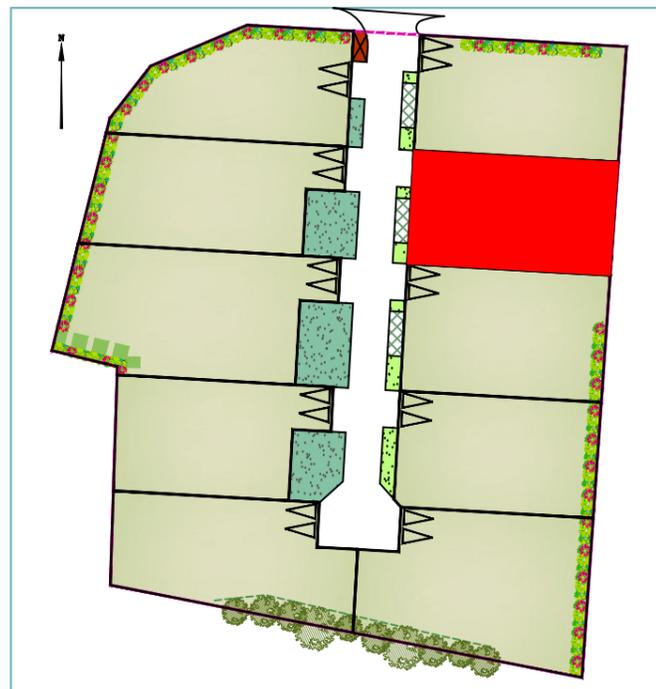
"Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage.

Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat..."

- Les constructeurs, architectes et déposataires de permis de construire devront s'assurer au préalable de l'existence et de la position des réseaux sur le terrain, ou en demandant les plans de recollement au maître d'ouvrage.

- Il est obligatoire pour chaque acquéreur de faire implanter sa construction principale par le Géomètre-Expert auteur du projet et faire vérifier le bornage de son lot à ses frais.

Plan de situation (sans échelle)



LOT N° : 9

Superficie provisoire : 419 m<sup>2</sup>  
(en attente du bornage)

Réf. Cadastre : Section ZM n° 178p

Surface de plancher : 200 m<sup>2</sup>

Signature du Géomètre-Expert + cachet :



**SELARL NICOLAS ASSOCIÉS**  
Géomètres-Experts • Urbaniste diplômé  
**AGENCE D'AURAY**  
Immeuble Océania-Porte Océane 2  
23, rue du Danemark • BRECH - 56400 AURAY  
TÉL. : 02 97 24 12 37 • Fax : 02 97 56 22 25  
Email : auray@sarlinicolas.fr  
WWW.NICOLAS-ASSOCIES.COM



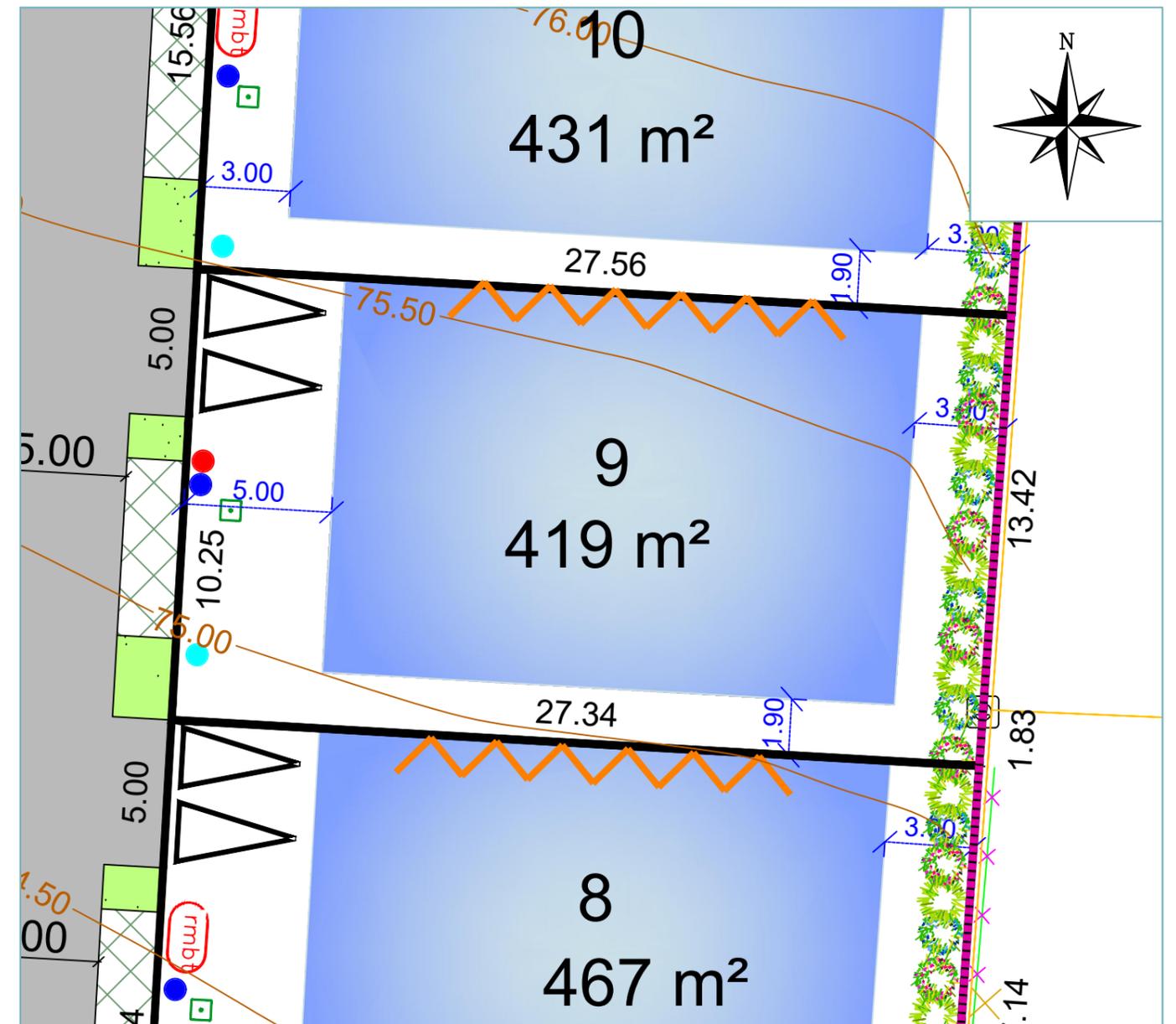
Dressé le 18.07.2025

Modifié le

Dressé par MELEDO Elsa

Systèmes RGF93 (CC48) et NGF (IGN69)

Référence : A23-503



Echelle : 1/200

Les surfaces et cotes mentionnées sur le plan ci-dessus ne seront définitives qu'après bornage.

#### LÉGENDE DU PLAN DE COMPOSITION

- PERIMETRE DU LOTISSEMENT
- ZONE CONSTRUCTIBLE LOTS LIBRES
- VOIRIE PARTAGEE (en bicouche)
- STATIONNEMENT
- NOUE PAYSAGERE (pour régulation des Eaux Pluviales)
- NOUE PAYSAGERE SUR ESPACE PRIVATIF DU LOT
- TALUS SUR ESPACE PRIVATIF DU LOT à la charge du lotisseur (entretien à la charge de l'acquéreur)
- HAIES PRIVATIVES (à la charge de l'acquéreur à indiquer au PC)
- ARBRE EXISTANT A CONSERVER (position indicative)
- ▲ ACCES IMPOSE (2 places de stationnements privées en dehors du garage)
- AIRE DE PRESENTATION DES CONTENEURS A ORDURES MENAGERES
- ~ LIGNE D'ACCROCHE D'UNE PARTIE DE LA CONSTRUCTION PRINCIPALE OU D'UNE ANNEXE SIGNIFICATIVE RATTACHEE (au moins 6m)
- SERVITUDE DE PASSAGE POUR RESEAUX EP

#### LÉGENDE DES RÉSEAUX

- BRANCHEMENT ELECTRIQUE
- BRANCHEMENT TELECOM
- BOITE DE BRANCHEMENT E.P.
- BRANCHEMENT AEP
- COFFRET RMBT
- CANDELABRE

POSITION INDICATIVE DANS L'ATTENTE DES TRAVAUX ET DES RÉCOLEMENTS

#### Assainissement Eaux Usées :

Etude d'assainissement non collectif à la charge de l'acquéreur - étude à valider par le SPANC de la CC